

# Le visage hideux de la traite des êtres humains

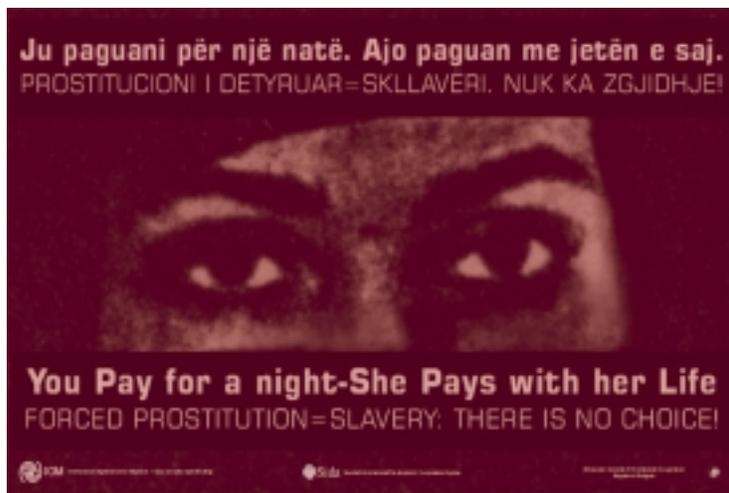


Global

« J'ai 21 ans et je suis originaire de la République de Moldova; j'ai un fils de quatre ans. Son père nous a abandonnés à sa naissance, et aucun membre de ma famille ne peut m'aider. Mon travail ne suffisait pas à couvrir nos besoins essentiels. Mon salaire était approximativement de 25 DM par mois (environ 15 dollars américains), et dernièrement les salaires n'étaient plus versés. Un bon nombre de femmes de ma ville s'étaient rendues à l'étranger pour chercher du travail, et j'ai pensé qu'un travail à l'étranger représenterait aussi une occasion pour moi de gagner de l'argent.

« Une femme que je connais en ville organisait ce type de voyage, et je lui ai demandé de m'aider, ce qu'elle m'a promis. Elle m'a juré sur la tête de ses enfants que je travaillerais comme femme de ménage ou comme barmaid et non comme prostituée, et elle m'a aidée à obtenir un passeport. Elle m'a présentée à un homme et m'a dit qu'il m'emmènerait en Italie. Après avoir traversé la frontière roumaine, il m'a dit qu'il m'avait achetée. J'étais bouleversée et effrayée. Je suis passée ensuite de main en main; des hommes m'ont achetée et vendue, et je suis allée d'appartement en appartement et de maison en maison, franchissant les frontières de manière illégale.

« Finalement, j'ai fini dans un bar au Kosovo, où j'ai été enfermée et forcée à me prostituer. Mon passeport avait été confisqué depuis longtemps, et passait d'un proxénète à l'autre chaque fois que j'étais vendue. Je n'ai jamais été payée pour mon travail dans le bar. Je ne pouvais pas sortir sans escorte, et, au fil des semaines, le propriétaire est devenu de plus en plus violent. Il me battait et me violait, ainsi que les autres filles. Nous lui "appartenions", nous disait-il; en nous achetant, il avait acheté le droit de nous battre, de nous violer, de nous affamer, de nous forcer à avoir des rapports sexuels avec les clients... »



(c) OIM 2000 (Design: Siobhan Cleary)

La traite des êtres humains est un problème mondial qui exige une action mondiale. Comme l'a déclaré le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan : « La traite des êtres humains, eu égard en particulier aux femmes et aux enfants, à des fins de travail ou de services forcés, y compris l'exploitation sexuelle, représente l'une des plus graves violations des droits de l'homme auxquelles les Nations Unies se heurtent à l'heure actuelle. »

\* Adapté du Compte rendu de situation – février 2000 à septembre 2002, Unité de lutte contre le trafic au Kosovo. Organisation internationale pour les migrations (OIM).

# Trafic

# Usages

La majorité écrasante des victimes de ce trafic sont des femmes et des enfants, qui sont vendus aux plus offrants à des fins de prostitution, de domesticité, de mendicité et du travail en usine, dans des mines et dans des plantations. Les victimes sont souvent la cible de sévices sexuels et sont soumises à des conditions de travail dangereuses. Elles sont séquestrées sur leurs lieux de travail. On leur refuse systématiquement les soins de santé de base, les aliments nécessaires ainsi que la sécurité et le soutien de leurs familles et de leurs communautés. Un bon nombre des victimes du trafic sont exposées au VIH/sida ou à la toxicomanie forcée.

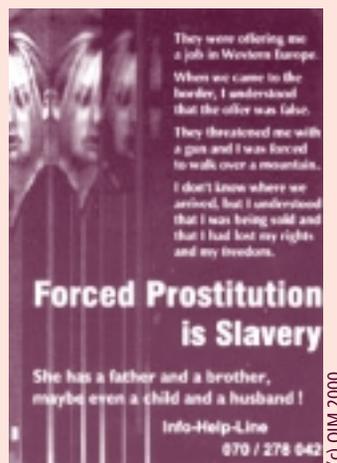
Souvent le trafic est coordonné par des criminels ou ceux qui profitent de situations émergentes après un conflit. Dans ces situations où travaillent les agents de maintien de la paix des Nations Unies, l'organisme essaie d'éviter que ceux-ci deviennent les cibles des trafiquants.

Il est d'une importance primordiale que les agents de maintien de la paix, les travailleurs humanitaires et le personnel des Nations Unies puissent être sévèrement punis s'ils s'engagent au trafic ou d'autres abus. Cependant, le problème se complique si c'est le cas de troupes (de maintien de la paix) car il incombe aux gouvernements pertinents de les amener en justice si c'est le cas. Les Nations Unies ont d'ores et déjà commencé des pourparlers avec les pays en question sur ce sujet. Bien que le personnel des Nations Unies jouisse de certaines immunités sur le terrain, le Secrétaire général s'apprête à retirer la protection du personnel afin qu'ils soient amenés en justice dans leur pays.

Toute action préventive doit inclure la mise au point de matériel de formation mettant l'accent sur les rôles et les responsabilités spécifiques des agents du maintien de la paix ainsi que des individus clés, tels que le personnel de direction,

la police et les commandants de contingents, dès le début d'une mission. Des outils axés sur l'appui aux initiatives de maintien de la paix sont également en cours d'élaboration, comme la détection des activités de trafic dans des zones sortant d'un conflit, ainsi que des dispositions législatives « types » et des arrangements institutionnels en matière de plans nationaux de lutte contre le trafic.

L'Organisation internationale pour les migrations est un autre interlocuteur de premier plan en matière de lutte contre la traite des êtres humains, par le fait même qu'elle octroie une assistance judiciaire. Elle offre un soutien psychologique et d'autres services de protection aux victimes, ainsi qu'une assistance au rapatriement et à la réinsertion sociale, dans la dignité et la sécurité.



Le caractère transnational du trafic exige que les Etats coordonnent leurs efforts en matière de prévention et de répression dans ce domaine. Le cadre juridique international comprend maintenant un protocole\* qui vise à prévenir le trafic, à protéger et assister les victimes et aussi à promouvoir la coopération internationale sur ce problème. Le Protocole, qui est entré en vigueur en décembre 2003, combine des mesures visant à protéger les droits humains des victimes avec une loi effective renforçant les mécanismes destinés à appréhender et attraire les trafiquants en justice.

Dans la lutte contre ce crime abominable, de nombreux défis persistent. Le fait que le problème de la traite des êtres humains soit maintenant reconnu et qu'il soit traité comme il se doit constitue une contribution sérieuse vers une solution au plan mondial. Il faut espérer que, avec la coopération de l'ensemble des intervenants, des femmes comme la mère moldave de 21 ans ne seront plus les victimes ignorées de ce crime horrible.

## Le visage hideux de la traite des êtres humains

\* Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.